

N° 7805⁸

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

**portant création d'une carte de stationnement
pour personnes handicapées**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(1.2.2022)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 18 janvier 2022 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant création d'une carte de stationnement
pour personnes handicapées**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 18 janvier 2022 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les vis émis par le Conseil d'État en ses séances des 16 juillet et 30 novembre 2021 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 12 votants, le 1^{er} février 2022.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Christophe SCHILTZ

